

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2025.

Le deux octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Mickaël MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
M. Michel PICARD	à	M. Claude MATHON
Mme Caroline OLIVIER	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Franck GAILLOT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
Mme Coline OLIVIER
Mme Christelle BENDADDA
Mme Amandine MARTINEZ
Mme Barbara LEVESQUE
M. Daniel HEQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Yves CAILLAUD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**217.10.2025 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 19 juin 2025, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Des réorganisations de service
- Des avancements de grade et promotion interne

A créer	A supprimer	Observations
	1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le cadre d'emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Départ d'un agent en mutation et réorganisation des missions (Nouveau poste précédemment créé)
	1 emploi permanent de chauffeur de car à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Départ en retraite de l'agent
1 emploi permanent de directrice adjointe de crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'infirmière et sur les grades du cadre d'emploi d'éducatrice de jeunes enfants	1 emploi permanent de directrice adjointe de crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'infirmière	Départ de l'actuelle actuelle adjointe, pouvant être remplacée par un grade différent
1 emploi permanent d'agent d'entretien restauration sur les cadres d'emploi du grade d'adjoint technique		Regroupement des missions et pérennisation d'un agent vacataire
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
2 emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2 emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet de responsable périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet de responsable périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation	Avancement de grade

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 07/10/2025

2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur	Avancement de grade
3 emplois permanents à temps complet d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 emplois permanents à temps complet d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique	Avancement de grade
2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1 emploi permanent à temps complet de responsable des régies sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent à temps complet de responsable des régies sur le grade d'adjoint administratif	Avancement de grade
1 emploi permanent de de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 emploi permanent de de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
1 emploi permanent de responsable multimédia et ludothèque à temps complet sur le grade d'assistant territorial de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	1 emploi permanent de responsable multimédia et ludothèque à temps complet sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Promotion interne
1 emploi non permanent d'apprenti au sein du service des finances – régies – marchés publics		Recrutement d'un contrat d'apprentissage au sein du service finances – régies – marchés publics
20 Créations	20 Suppressions	

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessus :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°135.06.2025 du 19 juin 2025, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 11 septembre 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, abstention de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny ».

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 2 octobre 2025 :

1 emploi permanent de directrice adjointe de crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'infirmière et sur les grades du cadre d'emploi d'éducatrice de jeunes enfants

1 emploi permanent d'agent d'entretien restauration sur les cadres d'emploi du grade d'adjoint technique

1 emploi non permanent d'apprenti au sein du service des finances – régies – marchés publics

De supprimer au 2 octobre 2025 :

1 emploi permanent à temps complet d'assistante administrative sur le cadre d'emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent de chauffeur de car à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent de directrice adjointe de crèche à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'infirmière

De créer au 1^{er} novembre 2025 :

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

2 emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

1 emploi permanent à temps complet de responsable périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

3 emplois permanents à temps complet d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent à temps complet de responsable des régies sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

1 emploi permanent de responsable multimédia et ludothèque à temps complet sur le grade d'assistant territorial de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe

Réception par le préfet : 07/10/2025
~~De supprimer au 1^{er} novembre 2025 :~~

- 1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable périscolaire sur le grade d'adjoint d'animation
- 2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur
- 3 emplois permanents à temps complet d'agent des espaces verts sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques sur le grade d'adjoint technique
- 2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administratif(ve) sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de responsable des régies sur le grade d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent de professeur de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent de responsable multimédia et ludothèque à temps complet sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

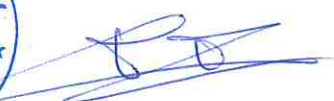
Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 2 octobre 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

EMPLOIS FONCTIONNELS		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
				4,0	0,0	0,0	4,0
Directeur général des services		1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services		2,0	0,0	2,0			2,0
Directeur des services techniques		1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE				59,9	5,0	6,0	58,9
Attaché hors classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal		5,0	0,0	5,0			5,0
Attaché		6,0	0,0	6,0			6,0
Rédacteur principal 1ère classe		3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe		4,0	0,0	4,0	2,0	1,0	5,0
Rédacteur		10,0	0,0	10,0		2,0	8,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe		13,0	0,0	13,0	2,0	2,0	15,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe		12,0	0,0	12,0	1,0	2,0	11,0
Adjoint administratif		5,0	0,9	5,9		1,0	4,9
FILIERE TECHNIQUE				101,5	8,0	7,0	102,5
Ingénieur principal		2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur		2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe		2,0	0,0	2,0		1,0	1,0
Technicien principal de 2ème classe		3,0	0,0	3,0			3,0
Technicien		4,0	0,0	4,0			4,0
Agent de Maîtrise principal		6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise		3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint technique principal de 1ère classe		10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint technique principal de 2ème classe		8,0	0,0	8,0	6,0		14,0
Adjoint technique		60,0	1,5	61,5	2,0	6,0	57,5
FILIERE SOCIALE				20,5	2,0	1,0	21,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
Agent social		4,0	0,5	4,5			4,5
Agent social principal de 2ème classe		2,0	0,0	2,0			2,0
ATSEM principal de 1ère classe		4,0	0,0	4,0	1,0		5,0
ATSEM principal de 2ème classe		7,0	0,0	7,0		1,0	6,0
Assistant socio-éducatif		0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants		1,0	0,0	1,0	1,0		2,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		2,0	0,0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				21,3	2,0	3,0	20,3
Infirmière de classe normale		1,0	0,0	1,0		1,0	0,0
Infirmière soins généraux hors classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière de classe normale		2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		3,0	0,0	3,0	2,0		5,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale		14,0	0,0	14,0		2,0	12,0
Assistantes maternelles		0,0	0,0	0,0			0,0
Médecin		0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue		0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE				1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S		0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe		1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe		0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE				15,7	2,0	2,0	15,7
Bibliothécaire		0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe		3,0	1,5	4,5	1,0		5,5
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		1,0	3,8	4,8		1,0	3,8
Assistant d'enseignement artistique		1,0	0,5	1,5			1,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL**TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES**

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0	1,0		2,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0		1,0	0,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			60,2	1,0	1,0	60,2
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0	1,0		3,0
Animateur	6,0	0,0	6,0			6,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9		1,0	36,9
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITES			6,1	0,0	0,0	6,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES						
		Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions
						Nouveau total au 1er juillet 2025
Contrat d'apprentissage		4,0	0,0	4,0		4,0
Collaborateur de cabinet		1,0	0,0	1,0		1,0
[...]						
TOTAL GENERAL		277,0	20,2	297,2	20,0	297,2